

Informations sur l'audition

- Objet de l'audition : **Circulaire FINMA 2015/xy « Comptabilité – banques »**
- Projet de circulaire (annexes 1 à 7 incluses), rapport explicatif et modifications consécutives de l'ordonnance de la FINMA sur l'insolvabilité bancaire, la Circ.-FINMA 08/14 « Reporting prudentiel – banques », la Circ.-FINMA 08/21 « Risques opérationnels – banques », la Circ.-FINMA 08/22 « Publication FP – banques » et la Circ.-FINMA 13/1 « Fonds propres pris en compte – banques ».
- Invitation à prendre position : Les personnes intéressées sont invitées à prendre position sur la nouvelle circulaire (annexes incluses) ainsi que sur les modifications consécutives des autres textes réglementaires susmentionnés de la FINMA.
- Les prises de positions concernant les modifications comptables affectant l'ordonnance sur les banques (OB), l'ordonnance sur les fonds propres (OFR) et l'ordonnance sur les liquidités (OLiq) doivent être envoyées au Département fédéral des finances avec copie à la FINMA.
- Délai de réponse : **31 décembre 2013**
- Dépôt de la prise de position : Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA
Stephan Rieder
Einsteinstrasse 2
CH-3003 Berne
Ou
stephan.rieder@finma.ch.
- Forme de la prise de position : Merci de transmettre dans tous les cas une version électronique (courriel ou support de données électroniques).
- Publication de la prise de position : A défaut d'indication contraire expresse, la FINMA part du principe que les auteurs des prises de position consentent à leur publication.

Questions complémentaires :

Allemand

Stephan Rieder

Tél. +41 (31) 327 92 76

stephan.rieder@finma.ch

Français

Claude Suchet

Tél. +41 (31) 327 93 42

claude.suchet@finma.ch

Contact médias :

Vinzenz Mathys

Tél. +41 (31) 327 19 77

vinzenz.mathys@finma.ch